

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 16 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 09/01/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 09/01/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à M. GODREAU Bruno, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRON Bernard

2024/005 – S.I.V.O.S Vallée de la Dême - Projet de transfert de l'école maternelle de Beaumont-sur-Dême à Marçon

Vu l'exposé de Mme le Maire sur le projet de transfert de l'école maternelle de Beaumont-sur-Dême à Marçon ;

Vu la création en mai 1982 du Syndicat à vocation scolaire de la Vallée de la Dême, regroupant les communes de Beaumont-sur-Dême et de Marçon,

Vu la répartition actuelle des écoles maternelles et primaires du SIVOS de la Vallée de la Dême,

Vu le transfert à la rentrée scolaire de septembre 2018 de l'école maternelle de Marçon à Beaumont-sur-Dême ;

Vu la rencontre avec des élus de Beaumont-sur-Dême et les enseignantes des écoles de Beaumont-sur-Dême et de Marçon ;

Vu les avis favorables des élus de Beaumont-sur-Dême et de Marçon présents à cette rencontre, à savoir 8 avis favorables ;

Vu les avis favorables de deux enseignantes (deux avis défavorables) ;

Considérant que l'école maternelle du SIVOS de la Vallée de la Dême a été basée à Marçon depuis la création du SIVOS et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/ 2018 ;

Considérant que la Commune de Marçon dispose des capacités d'accueil en terme de locaux et de personnel ;

Considérant que la Commune de Marçon accueillerait les enfants de classes de maternelle dans les locaux sis 1 route du Port Gautier, locaux de qualité, très spacieux, très lumineux, (ancienne école maternelle et actuellement garderie périscolaire), adaptés tout particulièrement à l'accueil des enfants de toute petite section, en terme de sécurité, d'espace et de confort ;

Considérant la nécessité de ramener l'école maternelle à Marçon pour les raisons suivantes :

- majorité des élèves scolarisés en maternelle est domiciliée à Marçon
- moins d'élèves de maternelle empruntant le car
 - meilleure sécurité
 - moins de fatigue
- nombreuses naissances à Marçon
- installation de jeunes familles à Marçon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le transfert de l'école maternelle à Marçon dans les locaux actuels de la garderie (ancienne école maternelle), sis 1 route du Port Gautier ;
- de charger Mme le Maire de faire une demande de validation du transfert de l'école maternelle à Marçon auprès de l'Inspectrice de l'éducation nationale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/01/2024
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. GENDRON Bernard